



Associazione Parchi e Giardini d'Italia

APGI - ASSOCIATION DES PARCS ET JARDINS D'ITALIE

LE PLAN DE GESTION D'UN JARDIN HISTORIQUE

indications méthodologiques et contenu général

Coordination :

GIUSEPPE RALLO

Groupe de travail APGI

**ALBERTA CAMPITELLI, VINCENZO CAZZATO, MIRELLA DI GIOVINE, GIORGIO GALLETTI
GIUSEPPE LA MASTRA, ALBERTO MINELLI, PATRIZIA PULCINI, LIONELLA SCAZZOSI, PAOLA VIOLA**

Autres contributeurs : **CARLO SCHIESARO**



PRÉAMBULE

La Charte de Florence, promulguée par l'ICOMOS-IFLA en 1981, a marqué un moment fondamental pour les personnes impliquées dans l'entretien et la gestion des jardins historiques, en ouvrant un débat animé sur les indications méthodologiques et les critères d'intervention. La Charte a eu une influence décisive sur les interventions réalisées au cours des décennies suivantes dans de nombreux jardins historiques importants du pays, en rendant tout le monde plus conscient de la valeur et de la signification d'ensembles aussi importants que fragiles. Depuis lors, grâce également aux nombreuses conférences organisées par des institutions publiques - en premier lieu le ministère de la Culture et de nombreuses municipalités - et des associations privées, le débat est devenu de plus en plus intense. De nombreuses initiatives législatives et de nombreux documents ont été produits ces dernières années. Un volume édité par Carmen Añon Feliu en 2003 nous offre un panorama varié et complexe¹. Il s'est avéré nécessaire d'élaborer un nouveau document qui tienne compte des questions débattues depuis 1981, en actualisant l'état des connaissances à la lumière de l'expérience acquise dans ce domaine au cours de ces décennies.

En effet, il faut rappeler qu'au moment de la promulgation de la Charte de Florence, il y avait très peu d'expériences dans le domaine de la restauration des jardins historiques, et que ce n'est que plus tard que l'on a constaté un engagement considérable de la part des administrations publiques, qui les a amenées à aborder et à traduire en pratique les instances théoriques, en particulier dans les sites gravement compromis, où il était pratiquement impossible de parler de restauration.

1 C. Añon Feliu (ed.), *Culture et Nature. Textes législatifs internationaux relatifs à la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel*, Leo S. Olschki, Florence 2003.



Cela a ouvert un débat sur les méthodes et les critères d'intervention, qui a fait l'objet de nombreuses conférences².

Un moment important de réflexion sur "l'état de l'art" quarante ans après la Charte de Florence a été la conférence organisée en novembre 2021 et promue par le département d'architecture de cette université, dont les actes comprennent des textes qui donnent une bonne idée de l'évolution du débat sur les interventions dans les jardins historiques³.

À ce jour, de nombreuses universités ont mis en place des cours de spécialisation ou de maîtrise et les cours de formation théorique et pratique promus par des régions telles que le Piémont, la Lombardie, la Campanie, la Toscane et l'Émilie-Romagne sont également très répandus. Ce n'est que récemment que les figures professionnelles formées commencent à se refléter dans les qualifications requises par les institutions publiques, dans une tentative de combler le fossé entre la sphère de la formation et la sphère des professions.

Un signe positif est contenu dans le PNRR, le plan de récupération et de résilience approuvé et financé par la Communauté européenne, qui est actuellement mis en œuvre et qui prévoit un financement substantiel pour les jardins historiques et la reconnaissance de la profession de "jardinier d'art".

Une nouveauté importante contenue dans l'appel à propositions du PNR concerne les plans de gestion. En effet, à la lumière des interventions réalisées au cours des dernières décennies, il s'est avéré que nombre d'entre elles ont été interrompues en l'espace de quelques années en raison d'un manque d'entretien, aucun plan de gestion n'ayant été prévu pour assurer la durabilité des résultats obtenus.

- 2 C. Anòn Feliu, *Historiographie de la Charte de Florence*, paru dans les actes du colloque "*Quels projets aujourd'hui pour les jardins anciens ?*", Barbirey-sur-Ouche, Ministère de la Culture, 2003, pp. 15-21.
- 3 S. Caccia Gherardini, M.A. Giusti, C. Santini (eds.), 1981/2021. *Jardins historiques. Expériences, recherches, perspectives 40 ans après la Charte de Florence*, 2 volumes, Université de Florence, 2021.



Associazione Parchi e Giardini d'Italia

Cette réalité est ressortie de l'analyse des projets ayant participé à l'appel à propositions : très peu d'entre eux présentaient des plans de gestion bien structurés et, dans la plupart des cas, se limitaient à une planification générique.

De ce constat est née la nécessité de fournir aux responsables de l'entretien et de la gestion d'un jardin historique - qu'il soit public ou privé - un outil d'aide à la gestion de leur jardin.

Les responsables des jardins historiques, qu'ils soient publics ou privés, ont besoin d'un outil méthodologique qui puisse leur servir de référence.

Il s'agit d'une question qui est également abordée dans d'autres pays européens et qui joue un rôle stratégique fondamental. Une fois le site restauré, il s'agit de garantir sa continuité dans le temps, en tenant compte des nouveaux scénarios auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, du changement climatique à l'utilisation durable des ressources naturelles - en premier lieu l'eau - sans oublier la nécessité de rendre ce patrimoine de plus en plus accessible, en transmettant à tous les niveaux les valeurs qu'il porte.



Associazione Parchi e Giardini d'Italia

ARTICULATION DU PLAN DE GESTION ET DE SON CONTENU

Le plan de gestion d'un jardin historique dont la composition, l'histoire et la végétation sont complexes est un *outil de travail qui vise à le conserver et à le mettre en valeur en tant que bien culturel et paysager.*

visant à sa conservation et à sa mise en valeur en tant que bien culturel et paysager. Les objectifs du plan sont les suivants

- 1) indiquer les méthodes de gestion calibrées en fonction des objectifs et des stratégies indiqués dans le plan ;
- 2) garantir la continuité opérationnelle, la transmissibilité des données et des connaissances, des stratégies d'organisation et de gestion, ainsi que favoriser des réponses cohérentes dans le temps aux problèmes d'entretien, de conservation, de gestion et de valorisation ;
- 3) indiquer les stratégies possibles pour une utilisation durable, la durabilité de l'environnement, de l'écosystème et de l'économie.

Le plan se fonde sur une connaissance analytique des caractéristiques historiques, matérielles, végétales et naturelles du jardin, d'où découlent ses valeurs culturelles, botaniques et paysagères, son potentiel et sa compatibilité d'utilisation et d'exploitation, ainsi que les possibilités de promotion et d'interaction avec le territoire.

Les grandes lignes du plan offrent un cadre exhaustif d'actions possibles et doivent être adaptées aux conditions spécifiques de chaque jardin, compte tenu de son extension, de sa complexité, de l'organisation de sa gestion et de son contexte géographique de référence, en tenant compte du fait qu'il fait partie d'un système de patrimoine culturel à l'échelle du territoire, conditionné par des

dynamiques complexes de transformation.



Associazione Parchi e Giardini d'Italia

Le plan est un instrument ouvert aux mises à jour/adaptations et doit être articulé à un niveau général et détaillé. Cela permettra de recueillir, au fil du temps, les résultats d'expériences et de nouvelles stratégies d'entretien, de mise en valeur et de gestion qui reposent sur la prise de conscience que le jardin est un lieu soumis à une évolution rapide et constante, dans lequel des êtres vivants (non seulement des plantes, mais aussi des animaux) sont présents. Sa conservation est donc étroitement liée à l'entretien et à la maintenance, ainsi qu'à l'utilisation compatible et à la valorisation.

Le plan servira à organiser les connaissances, sur la base des données disponibles et des données à acquérir par le biais d'enquêtes et de contrôles ultérieurs planifiés. Il décrira également les méthodes de collecte de fonds et, plus généralement, la rentabilité possible du bien, ainsi que les actions expérimentales, les études, les techniques et les pratiques d'entretien susceptibles de réduire les coûts et de véhiculer des critères d'éco-durabilité et d'économie d'énergie. Le plan peut indiquer des actions d'entretien innovantes, des critères d'utilisation et des activités de communication pour une reconnaissance nationale et internationale du jardin.

Ceci constitue la prémisse d'une meilleure définition du rôle qu'il pourra jouer dans le processus de croissance de l'identité de la communauté. Le plan pourra donner une cohérence aux projets à court, moyen et long terme dans les secteurs de la conservation, de la sécurité et de l'accessibilité pour une activité responsable de valorisation et de fructification.

(voir diapositives 1-2-3).



Associazione Parchi e Giardini d'Italia

Le plan sera organisé en trois parties :

- une première *concernant la connaissance*, l'organisation et la gestion des données disponibles, tant pour l'évaluation de l'état de conservation que pour l'identification des valeurs fondatrices du jardin ;
état de conservation que pour l'identification des valeurs fondatrices du jardin ;
- une deuxième partie concernant la gestion avec la définition des objectifs que l'organisme gestionnaire se fixe par rapport à la conservation du bien et l'amélioration des aspects de gestion, la durabilité économique, à réaliser à travers une structure organisationnelle.

Un nouveau plan de conservation et d'entretien, cohérent avec le projet de gestion du bien et l'hypothèse de stratégie économique, doit être élaboré.

- une troisième concernant les *politiques de gestion*, entièrement consacrée aux stratégies à court, moyen et long terme.



Associazione Parchi e Giardini d'Italia

1. CONNAISSANCE

La première partie (diapositive n° 4) concerne la collecte et la systématisation papier et numérique des données relatives à *l'état actuel du jardin*, avec une référence particulière aux données territoriales et paysagères, aux données historiques (générales et par zones) et, enfin, aux relevés existants tant sur l'ensemble du jardin que sur ses différentes parties, sur les aspects botaniques et sur la population végétale. Il convient d'y ajouter les relevés d'objets architecturaux, sculpturaux et décoratifs, s'il y en a. Une attention particulière doit être accordée aux relevés - déjà effectués ou à effectuer - des installations et des équipements hydrauliques à l'intérieur et à l'extérieur du jardin. Ces derniers doivent être compris en termes de drainage et d'approvisionnement et concerneront également les installations historiques. Dans cette phase, les données cognitives, les recensements et le suivi des évaluations morphosymptomatiques, de stabilité et phytopathologiques déjà effectués sur la composante végétale seront également analysés et numérisés, tant dans le but d'améliorer la santé des plantes que dans celui d'une gestion plus prudente des risques. L'identification des valeurs compositionnelles, historiques, paysagères, botaniques, artistiques, naturelles et environnementales à préserver est fondamentale pour la planification future (entretien ordinaire et extraordinaire, restauration, utilisations compatibles, etc.)



Associazione Parchi e Giardini d'Italia

Cette première série de données sera suivie par celle relative à la structure de gestion actuelle, illustrant *le modèle organisationnel et économique, ainsi que* les figures professionnelles actuellement en fonction, jusqu'aux autorités et associations locales, le cas échéant, ainsi que d'autres sujets impliqués dans la gestion. La stratégie économique globale actuelle sera également illustrée (origine des fonds, formes de financement public et privé, sponsoring, etc.) Des éléments cognitifs concernant les différents usages du jardin seront également acquis, afin de vérifier leur compatibilité avec l'état général de conservation. Une référence particulière sera également faite aux questions de gestion et d'économie, ainsi qu'aux conditions de sécurité et d'accessibilité des sites. Avec les données plus purement économiques, ces données sont très importantes pour planifier une stratégie qui tienne compte de la durabilité de l'utilisation.

Une autre catégorie de données à acquérir concerne les actions d'entretien (ordinaires et extraordinaires) et de soins pratiquées actuellement, afin de comprendre la relation entre celles-ci et l'état général de conservation du bien et de pouvoir identifier dans le plan de nouvelles actions ou de nouveaux outils, machines et pratiques d'entretien qui peuvent garantir à la fois la meilleure conservation et la compatibilité avec l'écosystème et l'environnement. Une distinction peut être faite entre les actions sur le sol, sur la composante végétale, sur l'eau et sur les plantes, ainsi que sur les artefacts architecturaux exubérants présents dans le jardin.

Cette partie du plan pourra déboucher sur une synthèse et une réorganisation, y compris numérique, des données existantes, pour faciliter la comparaison et une meilleure utilisation, à la fois dans la *validation de l'état actuel de conservation* et dans l'étude du potentiel possible et compatible d'utilisation, de visite et de fructification du bien.



Associazione Parchi e Giardini d'Italia

Cette première partie peut également inclure tous les matériaux concernant les travaux de restauration réalisés au cours des dernières décennies, lorsqu'ils existent et peuvent être consultés, ainsi que les pratiques consolidées d'entretien ordinaire et extraordinaire pratiquées au fil du temps.

Dans le cadre de l'action cognitive, il convient de réserver une étude approfondie à la *composante de naturalité* (sous-bois, prairies, etc.) et de biodiversité, c'est-à-dire à tous les aspects qui émergent d'une gestion également attentive à l'évolution et à la fonction de l'écosystème et de l'environnement.

Le plan devra permettre d'organiser les connaissances sur la base des données disponibles et de celles acquises par le biais d'investigations ultérieures. Le matériel recueilli et traité de manière appropriée servira à évaluer l'*état de conservation* et le *modèle de gestion actuel* et constituera la base sur laquelle seront construits *les projets et les stratégies pour l'avenir* du jardin, visant à la conservation de ses composants, à sa durabilité et à une meilleure valorisation en tant que bien culturel et paysager.

L'objectif est de définir une base de données ouverte à une mise à jour constante, qui guidera ceux qui prendront en charge la garde et la gestion du bien dans leurs évaluations et leurs orientations. Les opérations visant à maintenir la "structure primaire" seront indiquées et distinguées de celles affectant sa "superstructure", c'est-à-dire les parties les plus sujettes aux changements (parterres, bordures, collections, etc.).

2. GESTION

La deuxième partie (diapositive n° 5) du plan de gestion contiendra le *nouveau plan de conservation et d'entretien* visant à maintenir la conception générale et tous les éléments végétaux, architecturaux et décoratifs du jardin. Dans cette partie, la structure de gestion possible sera également esquissée (diapositive n° 6) et les objectifs d'entretien et de maintenance seront fixés sur la base de la connaissance de l'état actuel du jardin (diapositive n° 3). Ils porteront à la fois sur les différents éléments - instrumentalement divisés en catégories - et sur les relations entre eux. L'identification des *objectifs de conservation, de gestion, de valorisation et de communication* constitue la partie centrale du plan de gestion et est également préalable à la planification des restaurations et des interventions spécifiques qu'il est prévu de réaliser et qui peuvent concerner le sol, les aspects phytotechniques, les aspects écosystémiques et les aspects de production. Les sources d'approvisionnement en eau, les moyens nécessaires à un entretien adéquat, les produits et les pratiques les plus adaptés au caractère et à la spécificité du jardin seront également identifiés.

Les *compétences et les rôles techniques* nécessaires seront également définis pour garantir la qualité de l'entretien ordinaire, qui ne doit pas être compris comme une pratique répétitive et non critique, mais comme un moment central pour garantir la qualité expressive de l'ensemble du jardin grâce à l'entretien correct de ses éléments individuels et à la conservation de leur équilibre.

Il convient de prévoir un calendrier des travaux, les formes d'organisation du personnel, sa formation et les fonctions qu'il exerce, le matériel, les produits, etc.



Le *nouveau plan de conservation et d'entretien* sera accompagné de schémas explicatifs et, dans le cas d'un grand jardin ou d'un jardin complexe, il pourra être subdivisé en zones. Il sera également complété par un ensemble de données techniques faciles à transmettre, car il est destiné au conservateur, au jardinier en chef, au jardinier d'art et au simple jardinier. Les points critiques du jardin et les actions à entreprendre seront également mis en évidence. Les éventuels futurs travaux d'*entretien extraordinaire et de restauration* de certaines zones et structures (artefacts ou architecture végétale, espaces d'exposition des collections, serres et collections botaniques, etc).

Le plan doit également contenir un projet de conservation et d'entretien de l'ensemble du patrimoine végétal aux différents niveaux (arboricole, arbustif et herbacé) prévoyant un plan de suivi (par exemple des arbres de valeur à deux ans, à cinq ans et à plus de dix ans) qui s'ajoutera au plan général de suivi de l'ensemble du patrimoine avec des méthodes à définir en fonction des caractéristiques du jardin. Le projet en question contiendra des critères et des méthodes pour la gestion pluriannuelle planifiée des arbres critiques ou particulièrement précieux, y compris un plan de remplacement ou de renouvellement, en plus des pratiques nécessaires d'entretien, de fertilisation, de taille, etc. Tout cela dans le but d'identifier des critères de gestion des risques et de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Le *nouveau plan de conservation et d'entretien* contiendra également les actions spécifiques à entreprendre pour le sol, les plantes, les écosystèmes et pour le maintien ou l'augmentation de la productivité, le cas échéant, en ce qui concerne les zones internes ou externes en relation directe avec le bien.



Une attention particulière sera accordée à ce dernier aspect, car dans la plupart des cas, il s'agit d'un facteur important qui a été perdu en tout ou en partie au cours du 20e siècle.

En ce qui concerne la *gestion de l'ensemble du complexe* (diapositive n° 6), nous procéderons tout d'abord à la définition et à l'illustration des *objectifs généraux*, qui dépendront des caractéristiques du jardin et de son histoire, de la manière dont il s'insère dans le contexte socio-économique dont il fait partie. Ce schéma propose un certain nombre d'objectifs transversaux à tous les types de jardins, tels que : la durabilité au sens large, l'accessibilité (y compris l'accessibilité cognitive et physique), la sécurité dans la gestion ordinaire et extraordinaire d'événements et d'initiatives spéciaux.

La *compatibilité de l'utilisation* est étroitement liée à cet aspect, éventuellement réglementée ou en tout cas définie par un "règlement d'utilisation" dans lequel les lignes directrices prioritaires seront dictées. Celui-ci identifiera les modalités de gestion de la présence du public (tant dans la vie quotidienne que lors d'événements et de visites), les usages compatibles, les limites et interdictions, les seuils numériques de visiteurs par rapport aux zones les plus fragiles ou à risque, ainsi que la mise en place et l'organisation de systèmes de contrôle, en collaboration avec les agents de sécurité. Tout cela devra constituer la base de l'évaluation du potentiel possible et compatible du bien en termes de valorisation et de politique culturelle, à comprendre non plus exclusivement dans le sens du tourisme et des visites, mais comme un témoignage historico-paysager, un lieu de culture, de loisir, de production, de biodiversité et de naturalité.

En fonction des objectifs, les critères et les méthodes de communication seront calibrés afin d'examiner comment le jardin en question est perçu par les communautés locales et au niveau national ou international.



Associazione Parchi e Giardini d'Italia

La structure de gestion aura également pour objectif de fournir un parc de "projets directeurs", cohérent avec les stratégies de conservation et de valorisation indiquées et qui abordent les différentes questions, également dans le but de promouvoir et de soutenir l'expérimentation technique dans divers secteurs (maintenance extraordinaire, recyclage, économie d'énergie, conservation de la biodiversité jusqu'aux projets éducatifs, partenariats avec d'autres réalités nationales et internationales, projets de restauration spéciaux, etc.)

L'augmentation du niveau de qualité du jardin en tant que lieu de culture, de nature et de productivité, qui peut être dépensée dans différentes directions, dépendra également de la qualité et du type de projets dont l'organisme de gestion sera doté, ainsi que des interactions qu'il sera en mesure de mettre en œuvre avec d'autres acteurs nationaux, régionaux et locaux.

L'identification des objectifs devra être mise en relation directe avec la définition de la structure organisationnelle et opérationnelle, pour laquelle une chaîne de responsabilités internes et externes sera identifiée, ainsi qu'une éventuelle équipe technico-opérationnelle, composée de professionnels ayant une expertise dans la conservation et l'entretien du patrimoine végétal, des artefacts et de la production.

Le thème de la *formation continue* des jardiniers techniques, administratifs et artistiques, dédiés à l'entretien du jardin, doit être placé à la base de la qualité tant de la conservation du paysage du jardin que de sa gestion et de sa jouissance.



Une attention particulière devra être accordée tant à l'étude qu'à l'éventuelle récupération et application des *techniques culturelles traditionnelles* propres au jardin ou au domaine, car celles-ci sont parfois l'expression de l'historicité du lieu et une prémisse de sa forme. Un autre aspect concerne le besoin toujours croissant de durabilité de l'écosystème et de l'environnement, qui peut inclure de bonnes pratiques dans le domaine de l'entretien et de l'économie d'énergie, ainsi que la sauvegarde des valeurs naturelles inhérentes à chaque jardin.

3. POLITIQUES ET STRATÉGIES A COURT, MOYEN ET LONG TERME

La troisième partie du plan de gestion (diapositive 7) se concentre sur deux thèmes : la *stratégie économique et financière* pour garantir la conservation du bien et les *stratégies d'utilisation, de valorisation et de communication*. Ces deux aspects sont étroitement liés dans la mesure où la définition d'une politique et d'une stratégie de conservation économiquement durable dépend également de la manière dont le jardin est "présenté", promu, valorisé tant au niveau local que national.

Chaque jardin pourra identifier ses propres stratégies de gestion en fonction de son patrimoine végétal, de son patrimoine historico-artistique, de son écosystème et de ses aspects naturels.

Il ne faut pas oublier la *valeur identitaire* qu'il peut avoir pour les communautés, locales ou non, qui peut être un élément de promotion et de valorisation.

la prise de conscience de sa valeur.

Parmi les objectifs qui pourraient servir de base à la planification stratégique, outre celui de la durabilité économique, on pourrait trouver des moyens d'*accroître les valeurs* inhérentes au jardin : par exemple, grâce à une stratégie d'enrichissement botanique par la création de nouvelles collections compatibles avec le caractère du site, ou par la réintroduction d'anciens cultivars. De même, la poursuite de la restauration de secteurs importants et de zones en mauvais état de conservation peut être envisagée.



Associazione Parchi e Giardini d'Italia

Parmi les objectifs stratégiques figure l'adaptation progressive et nécessaire du jardin au *changement climatique* actuel.

qui peut être abordé de différentes manières, mais qui ne peut être négligé dans une perspective d'avenir.

Afin de sauvegarder les valeurs de la nature et de la flore-faune du jardin et de ses environs, il sera nécessaire de travailler, au fil du temps, à promouvoir un changement du point de vue général sur la perception de sa "beauté", en éduquant aux valeurs qui ne montrent que récemment leur importance et leur caractère extraordinaire, liées à la naturalité de l'ensemble ou des parties. Il sera également possible d'identifier des expériences possibles, comme dans le domaine de la *gestion des écosystèmes*, en relation avec le changement climatique, en prévoyant, par exemple, la mise en œuvre de *variétés naturelles* plus compatibles avec les conditions pédologiques et climatiques, tout en respectant les valeurs de composition et l'histoire du jardin.

La stratégie économique-financière peut s'articuler autour de deux axes : d'une part, celui de la recherche de fonds, qui reste de toute façon un aspect crucial et qui dépendra en grande partie de la relation public-privé que la direction du jardin parviendra à promouvoir. Il sera également possible d'envisager la *durabilité économique* du jardin en le considérant, en premier lieu, également comme un actif capable de produire des œuvres.

Un autre front concernera, par exemple, les politiques d'économie d'énergie. Dans tous les cas, il faudra définir une stratégie de conservation et de bon entretien du patrimoine végétal, du patrimoine historique, architectural et artistique, des aspects écosystémiques et des aspects phytotechniques, à partir des nouvelles perspectives ouvertes par la gestion numérique des données des jardins.



Des expériences importantes sont en cours sur cet aspect, qui peuvent être testées et adaptées à la quantité de données disponibles. L'emploi de personnel possédant des compétences professionnelles spécifiques, soumis à une formation continue pour garantir l'actualisation de leurs connaissances, devra être fondamental.

Le plan de gestion est le lieu où l'on peut faire des choix de travail et de planification, où l'on peut lancer des processus pour développer et imaginer l'avenir d'un jardin, sur la base des connaissances réorganisées et rationalisées dans le cadre du plan.

Il faudra également accorder une importance stratégique au respect de la compatibilité des usages (dont les critères seront mieux précisés dans le "Règlement d'utilisation"), à la manière dont on considère que les services d'hébergement et d'hospitalité peuvent être augmentés, en accordant une attention particulière à l'amélioration de l'accessibilité.

Ces critères seront basés non seulement sur l'accroissement des connaissances historiques, mais aussi sur la prise de conscience que le jardin est, aujourd'hui plus que jamais, une garnison de valeurs multiples et un espace multifonctionnel.

Les stratégies de communication et de valorisation devront être repensées et réinitialisées sur la base de cette *multidisciplinarité* et des différents aspects et qualités que contient le jardin, faisant émerger des thèmes et des intérêts à exploiter à l'échelle nationale et internationale, en fonction de son importance.

Afin d'élaborer et de développer une *communication efficace*, les clés d'interprétation du jardin seront fournies, ainsi que les lignes directrices de la communication qui découleront de son histoire, des personnalités qui y sont associées et de ses caractéristiques compositionnelles et botaniques.

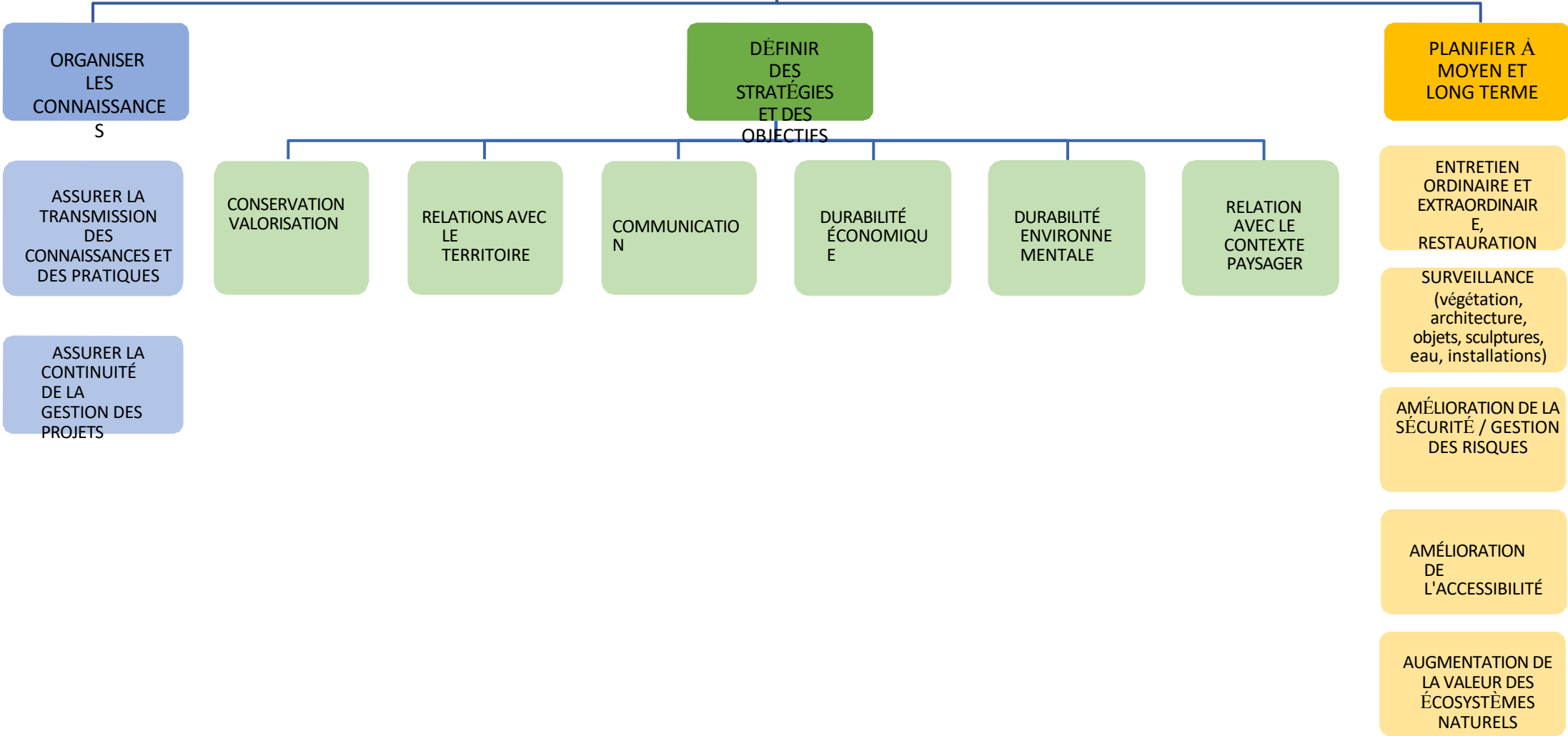
de communication qui découleront de son histoire, des personnalités qui y sont associées et de ses caractéristiques compositionnelles et botaniques.



Avec l'appui d'un personnel spécialisé, il sera possible de prévoir une augmentation et une redéfinition de la communication, tant en termes de promotion que d'approche de la visite.

L'objectif sera d'*élargir les connaissances* pour redéfinir le plaisir de la visite, en transmettant des valeurs et des connaissances, en faisant participer les visiteurs à la vie du jardin, aux processus d'entretien et de reproduction des plantes, en favorisant les suggestions, à travers un contact flexible, en équilibre entre la spontanéité d'une visite libre et le potentiel émotionnel et cognitif d'une visite ciblée.

**BUT
DU PLAN DE GESTION**

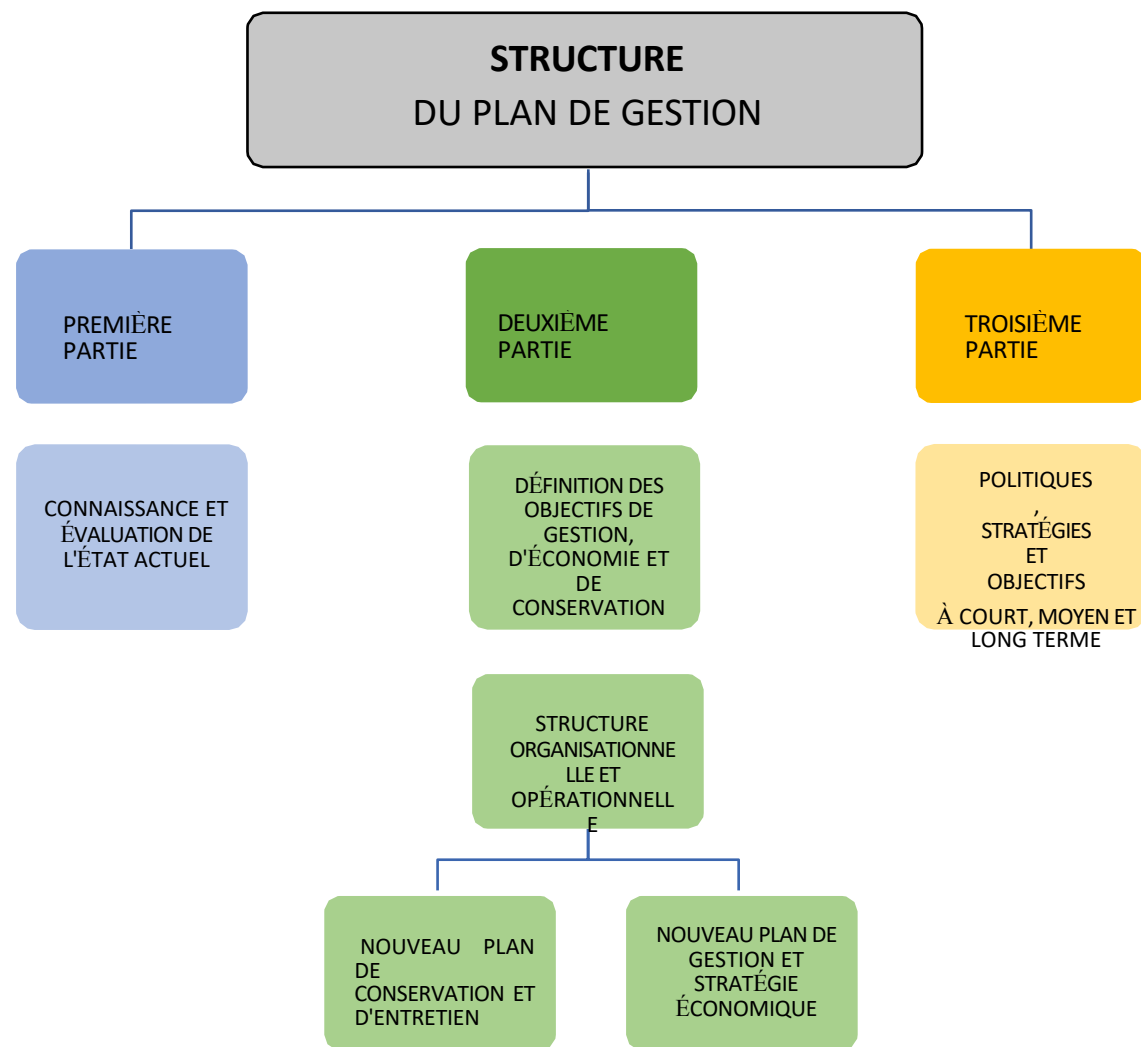


**CARACTÉRISTIQUES
GÉNÉRALES
DU PLAN DE GESTION**

COMPRÉHENSIB
LE
GLOBALEMENT
CLAIR
AGILE

ARTICULÉ DANS
- NIVEAU GÉNÉRAL
- NIVEAU DÉTAILLÉ

FLEXIBLE
(augmentable, actualisable, facile à
consulter)



DEUXIÈME PARTIE

NOUVEAU PLAN DE CONSERVATION ET D'ENTRETIEN

OBJECTIFS DE LA CONSERVATION

CONCEPTION GÉNÉRALE

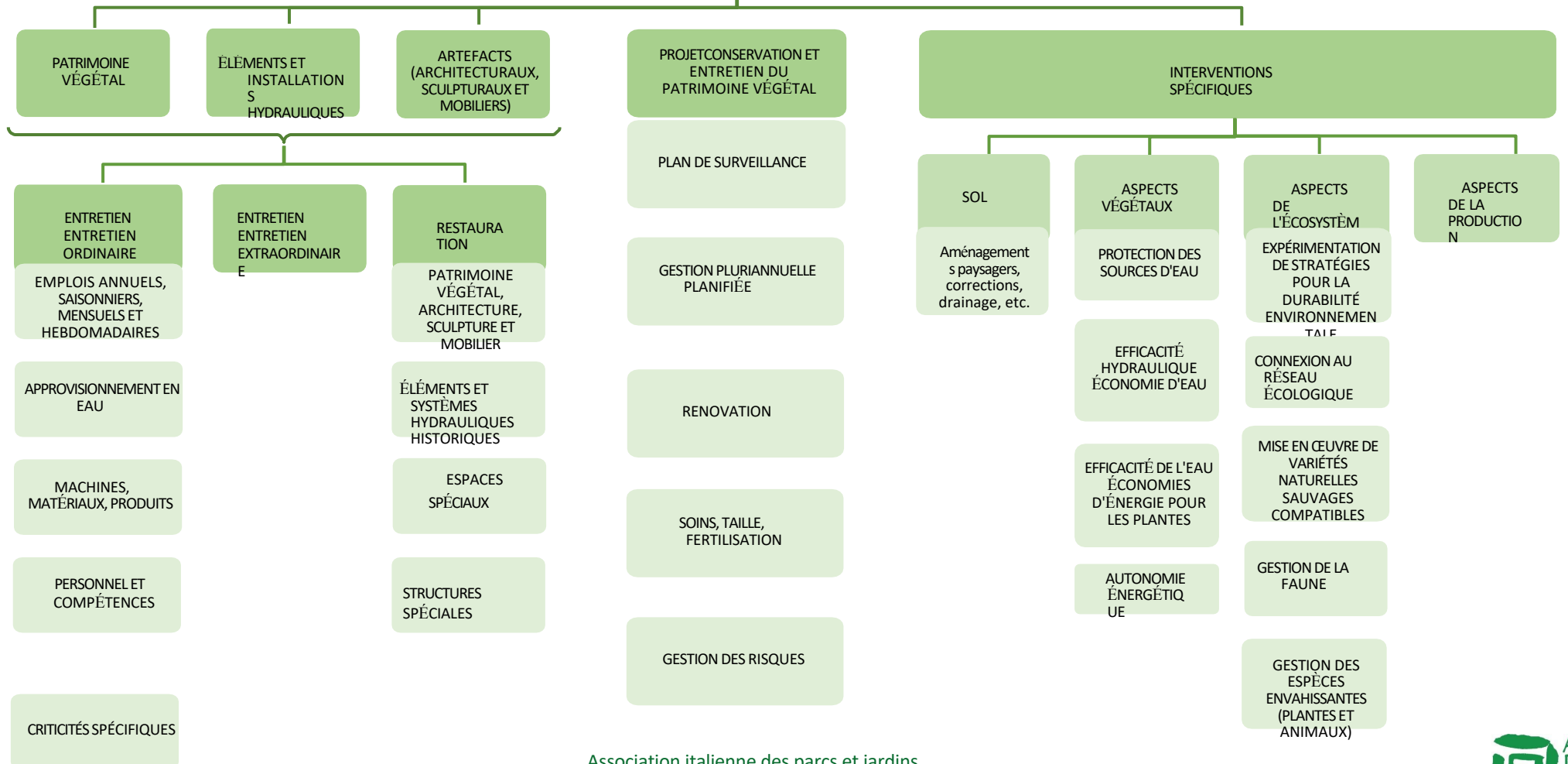
SCULPTURE ARCHITECTURALE

ÉLÉMENTS DE MEUBLEMENT ET FONCTIONNELS

ÉLÉMENTS D'EAU ET INSTALLATIONS

PATRIMOINE VÉGÉTAL

PLANIFICATION DES INTERVENTIONS



**PARTICIPATION
GESTION DE L'ENSEMBLE DU**

COMPLEXE

**OBJECTIFS
GESTION**

COMPATIBILITÉ
D'UTILISATION
REGLEMENTATION
D'UTILISATION

DURABILITÉ
ACCESSIBILITÉ
SÉCURITÉ

VALORISATION
COMMUNICATIO
N

UTILISATIO
N

FORMATION
CONTINUE

IMPLICATION DU
TERRITOIRE
(ORGANISMES ET
ASSOCIATIONS)

ORIENTATION
DES PROJETS

EXPÉRIMENTATION
TECHNIQUE
ET
ÉCONOMIQUE

SAUVEGARDE
DU CONTEXTE
PAYSAGER

**STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE ET
OPÉRATIONNELLE**

DÉFINITION DE LA
CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ

ÉQUIPE TECHNIQUE OPÉRATIONNELLE
*IDENTIFICATION DES BESOINS, DES EXIGENCES ET
DES TÂCHES*

PATRIMOINE
VÉGÉTAL

MANUFACT
ARCHITECTURE
SCULPTURES
ET MOBILIER

CONSER
VATION

PRODUCTION

**DÉLIMITATION
DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS
À RÉALISER/DÉVELOPPER ET RESPONSABLE**

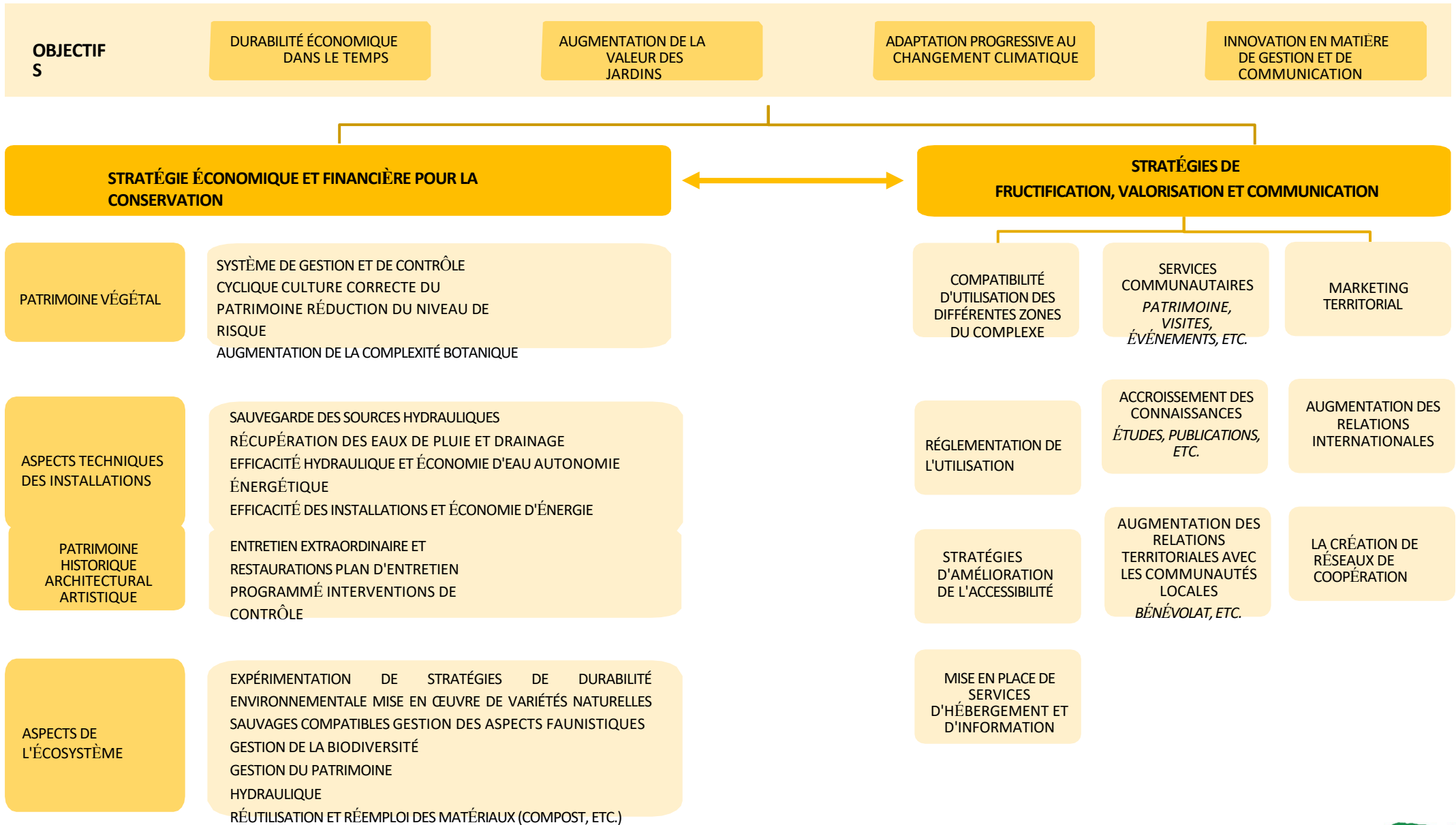
À
COURT
TERME
(5 ANS)

MOYEN
TERME
(10-15 ANS)

LONG TERME
(PLUS DE 15
ANS)

AUGMENTER
LES NORMES
GÉNÉRALES
DE QUALITÉ

TROISIÈME PARTIE
**POLITIQUES ET STRATÉGIES
 COURT, MOYEN ET LONG TERME**





Février 2024
APGI - Association Italienne des Parcs et Jardins
Tous droits réservés